

Arrêté n°2024-540
portant inscription au titre de la promotion interne sur la liste d'aptitude des
techniciens territoriaux (pour une 1ère période de 2 ans)

Le Président du Centre de Gestion
de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010, portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, notamment son article 7,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade,

Vu l'arrêté en date du 14/12/2023 fixant les Lignes Directrices de Gestion relatives à la promotion interne, à compter du 01/01/2024 pour 6 ans ;

Arrête :

Article 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien territorial au titre de la promotion interne est fixée comme suit :

Validité de la liste d'aptitude : **2 ans**

Date d'effet : **15/12/2024**

Prénom NOM	Grade d'origine	Collectivités employeurs
Gilles ANGELY	Agent de maitrise principal	LEZOUX
Christophe BAGEL	Agent de maitrise principal	VOLVIC
Mickaël BILLARD	Agent de maitrise principal	COURNON-D'AUVERGNE
Jose-Luis CASTELAO	Agent de maitrise principal	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Patrice CORNET	Agent de maitrise	PUY-GUILLAUME
Abdelha DEKKICHE	Agent de maitrise principal	MOZAC
Olivier LESUR	Agent de maitrise principal	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Franck RICHARD	Agent de maitrise principal	CLERMONT AUVERGNE METROPOLE
Sylvain SAUTY	Agent de maitrise principal	CEYRAT

Article 2 :

Tout agent inscrit sur la liste d'aptitude, et non nommé au terme d'un délai de deux ans, peut toutefois faire l'objet d'une réinscription sur cette liste à deux reprises, sous réserve de faire connaître un mois avant le terme, son intention d'être maintenu sur ladite liste l'année suivante.

.../...

Le Centre de Gestion, un appui au quotidien pour la gestion des ressources humaines

Article 3 :

Le Directeur général des services du Centre de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au Préfet du Puy-de-Dôme et publié sur le site Internet du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme www.cdg63.fr.

Fait à Clermont-Ferrand, le 06 décembre 2024

Le Président,



Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la présente publicité, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Publié le :